

**Les systèmes de consignation des emballages de boissons non réutilisables accroissent l'impact environnemental des systèmes de collecte des déchets d'emballages (Une étude de BIO Intelligence Service pour APEAL).**

### **15 Questions & Réponses:**

#### ***Q1. Quels systèmes de collecte avez-vous analysés?***

R1. Nous avons analysé deux systèmes de collecte. Le premier est un système de collecte multimatériaux en porte à porte et permettant la collecte de tous les emballages, à l'exception du verre, celui-ci étant collecté séparément dans des bulles à verre. Le second est un système combiné qui, en parallèle avec le premier système évoqué, introduit un système de consigne séparé pour tous les emballages de boissons non réutilisables.

#### ***Q2. Quelles sont les variables-clés qui exercent une incidence significative sur la rentabilité finale des différents systèmes de collecte?***

R2. Ces facteurs sont les taux de collecte générés par le système combiné, le coût de l'espace occupé et les manques à gagner au niveau des points de vente dans le système combiné, les distances de collecte, ainsi que l'imputation du nombre de déplacements faits par les consommateurs dans leurs véhicules personnels en partie pour rapporter aux magasins leurs emballages de boissons non réutilisables vides.

#### ***Q3. Pourquoi avez-vous réalisé une analyse de sensibilité sur ces variables-clés?***

R3. Il est essentiel que l'éco-efficacité d'un système de collecte ne soit pas seulement évaluée pour une seule valeur par paramètre-clé, mais pour toute une plage de valeurs, de manière à permettre la prise en compte de diverses conditions locales dans l'analyse. Une analyse de sensibilité permet donc de donner une vision plus correcte et objective de l'éco-efficacité des systèmes de collecte étudiés.

#### ***Q4. Quelle est l'étendue précise de l'analyse réalisée par BIOIS?***

R4. L'analyse s'est volontairement limitée aux systèmes de collecte. Elle n'envisage donc pas l'intégration, ni en amont, ni en aval, avec l'étape du recyclage. L'objectif était en effet de concentrer l'analyse sur cette étape cruciale du processus de collecte qui n'avait encore jamais été étudiée dans ces trois dimensions que sont l'impact environnemental, les coûts et l'efficacité. Cela devait être fait, et c'est maintenant le cas.

#### ***Q5. Quel est l'objet de cette analyse?***

R5. Dans un contexte où le réchauffement global fait partie de tous les agendas politiques, où ce réchauffement global et les émissions de CO<sub>2</sub> ont incontestablement un lien avec les transports, et où cette collecte des emballages ménagers usagés est surtout une affaire de transports, il a semblé intéressant à l'association APEAL de vérifier s'il était prouvé scientifiquement que, comme nous l'avons toujours pensé, l'adjonction d'un système de consignation des emballages de boissons non réutilisables à un système de collecte multimatériaux existant, fonctionnant bien et largement financé par le système "Point vert", était absurde. Effectivement, cela ajoute à la charge environnementale, sans augmenter l'efficacité et pour un coût qui est plus ou moins doublé.

**Q6. Quelles sont les hypothèses de départ retenues pour chacun des paramètres clés?**

R6. S'agissant des taux de collecte, 60% pour le système de collecte multimatériaux en porte à porte, 70% pour le système d'apport volontaire du verre, et 80% pour le système de consignation des emballages de boissons non réutilisables. Pour ce qui est des coûts de l'espace occupé au niveau des points de vente, nous avons retenu un coût de 9 EUR/m<sup>2</sup>/mois. L'évaluation des manques à gagner dus, au niveau des points de vente, à l'espace pris par l'installation des machines RVM et le stockage, va de 280 à 1250 €/m<sup>2</sup> occupé. Pour les distances entre points de collecte et installations de tri, dans le système de collecte multimatériaux, nous avons retenu 50 km (0,5 jour / semaine). Dans le cadre du système de consignation des emballages de boissons non réutilisables, nous avons supposé que les consommateurs effectuaient 0,3 déplacement par semaine vers le magasin (ce qui est très peu). Et seuls 20% de l'impact environnemental de ce 0,3 déplacement hebdomadaire ont été imputés au retour des emballages de boissons non réutilisables. Les 80% restants de l'impact environnemental de ce déplacement n'ont pas été pris en compte, dans la mesure où ils sont liés à d'autres activités (shopping,...). Pour chaque indicateur environnemental, une analyse de sensibilité détaillée a été réalisée et reprise dans le rapport final afin de montrer ce que seraient les résultats de l'étude en modifiant ces postulats de départ (Voir section 3.3.4 (p. 32) et Annexe 9 (p. 60) du rapport final).

**Q7. Pourriez-vous illustrer par un exemple simple ce que représente, en termes de charge environnementale accrue, l'adjonction d'un système de consigne à un système de collecte multimatériaux existant?**

R7. L'adjonction d'un système de consignation des emballages de boissons non réutilisables à un système de collecte multimatériaux existant accroît les émissions de CO<sub>2</sub> dans une proportion comparable à ce que représenterait la mise en circulation de 500 à 700.000 automobiles supplémentaires sur les routes d'Europe, chaque véhicule parcourant en moyenne 10.200 km par an.

**Q8. Quelle est la crédibilité de BIOIS, la société de conseil qui a réalisé cette analyse pour APEAL?**

R8. Le personnel de BIO Intelligence Service possède une vaste expérience de ce double domaine spécifique de l'évaluation du cycle de vie et des systèmes de collecte des emballages ménagers usagés et cela, dans la mesure où ils ont travaillé précédemment sur diverses études apparentées, lorsqu'ils étaient encore consultants au sein de TN SOFRES. On citera l'"Analyse coûts-bénéfices des systèmes de gestion des déchets d'emballages en Europe – études de cas pour la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni", réalisée en 2000 par TNS pour la Commission européenne – DG Environnement. BIO Intelligence Service a aussi participé, en 2003, à une étude réalisée pour la Commission européenne et concernant les "effets environnementaux externes en rapport avec le cycle de vie des produits et services".

**Q9. Que représente APEAL?**

R9. APEAL est l'Association Professionnelle des Producteurs Européens d'Acier pour Emballage. Les membres d'APEAL – qui ont des usines en Slovaquie, en Serbie, en France, en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Norvège et en Allemagne – représentent 92% de la production européenne totale

d'aciers pour emballages. Les membres d'APEAL sont US Steel Kosice, Arcelor Packaging International, Corus Packaging Plus, et Rasaselstein.

**Q10. Quels sont les principaux résultats de cette analyse?**

R10. Cette analyse de l'impact environnemental et du rapport coût-efficacité réalisée par BIOIS recommande clairement de ne pas mettre en oeuvre un système de consignation des emballages de boissons non réutilisables en plus d'un système de collecte multimatériaux sélectif existant.

**Q11. Quels sont les types d'emballages concernés par cette analyse?**

R11. Cette analyse concerne exclusivement tous les emballages non réutilisables, pour boissons, et cela, tous matériaux confondus. L'étude examine uniquement les systèmes de collecte pour emballages non réutilisables (par opposition aux emballages réutilisables). Aucune des conclusions de cette étude ne saurait dès lors être appliquée aux systèmes de collecte pour emballages de boissons réutilisables existants.

**Q12. Quelles ont été vos principales sources de données pour cette analyse?**

R12. Des données correspondant à une situation moyenne européenne en 2004 ont été introduites dans l'outil de simulation. Les données relatives aux systèmes de collecte multimatériaux étaient fondées sur des observations des systèmes de collecte existant en France, en Belgique et en Allemagne. Le système combiné est un système théorique, dans lequel le système de consignation accepte tous les types de matériaux utilisés pour les emballages de boissons: cannettes en acier et en aluminium, bouteilles en plastique et en verre, cartons à boissons. Les données techniques retenues pour les machines de consignation automatiques provenaient des fiches techniques des machines utilisées dans les pays nordiques, toutes les autres données étant semblables à celles utilisées pour le système de collecte multimatériaux.

**Q13. Quels sont les thèmes environnementaux que BIOIS a pris en compte pour cette analyse?**

R13. BIOIS a envisagé 8 thèmes environnementaux, avec une pondération identique dans le positionnement: épuisement des ressources non renouvelables, consommation d'énergie primaire, effet de serre (à l'horizon des 100 prochaines années), oxydation photochimique, épuisement de l'ozone stratosphérique, toxicité pour l'être humain, écotoxicité aquatique, déchets municipaux et industriels. Ces thèmes ont été retenus parce qu'ils s'inscrivent dans l'agenda politique actuel. Les autorités publiques et les citoyens sont de plus en plus attentifs aux problématiques de la qualité de l'air, des modifications climatiques, de la gestion des déchets, de l'épuisement des ressources non renouvelables, etc.

**Q14. Donnez-moi une définition précise du taux de collecte, dans la mesure où il s'agit d'un facteur important dans l'analyse de BIOIS.**

R14. Le taux de collecte définit l'efficacité du système. Il s'agit du pourcentage de déchets d'emballages recyclables collectés par rapport à la quantité disponible pour la collecte (en fonction des contingences du plan de collecte). Il reflète la participation des citoyens à la collecte sélective des déchets d'emballages ainsi que la qualité de leur tri.

**Q15. Pourquoi avez-vous inclus les cartons à boissons dans le système de consignation alors que ceux-ci n'y sont généralement pas repris?**

R15. Les cartons à boissons (p.ex. briques Tetra Pak) sont aussi des emballages de boissons non réutilisables, au même titre que tout autre emballage dans ce segment. Les cartons à boissons sont d'ailleurs aussi plus souvent présents dans des formats plus petits que les cannettes, adaptés à des habitudes de consommation nomade et à une utilisation par les enfants en bas âge. Il n'y a dès lors aucune raison de ne pas les inclure, dès lors qu'un système de consignation est imposé pour les emballages en plastique, en verre et en métaux.

\* \*  
\*